

Image not found or type unknown



échelonner une condamnation

Par **walden**, le **18/01/2008** à **20:10**

Bonjour,rnrnPuis-je faire échelonner le paiement d'une condamnation, sachant que celui-ci s'effectue chez un huissier de justice ? Si oui, sur quelle durée maximum ? A titre indicatif, le montant s'élève à 7000 euros.rnrnMerci.

Par **jeetendra**, le **19/01/2008** à **10:07**

bonjours, vous pouvez demander un paiement echelonné de l'amende de 7000 euros compte tenu de vos difficultes financieres, mais ce n'est pas un droit, il vous faut leur accord au plan de reechelonnement, cordialement

Par **walden**, le **19/01/2008** à **12:18**

Merci de votre réponse, mais pouvez-vous me préciser de qui dois-je obtenir l'accord ? Est-ce de l'huissier ou bien de la partie adverse ?rnrncordialement.

Par **jeetendra**, le **19/01/2008** à **15:35**

à mon avis demande de fractionnement du paiement de 7000 euros à faire aupres de l'huissier justificatifs à l'appui mais ce n'est pas sur que ça marche, l'ideal aurait été de l'obtenir directement du juge qui a prononcé la condamnation comme ça vis à vis de la partie adverse

vous étiez couvert par la decision du juge, surtout que la partie adverse a plutôt intérêt à recuperer rapidement la somme, cordialement

Par **walden**, le **19/01/2008** à **16:33**

Je vous remercie beaucoup pour vos conseils. Je vais m'informer au plus vite auprès de l'huissier, en espérant que cela fonctionne.rnMerci de votre attention.rnrnCordialement.